COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 27 mars 2023

PREAVIS Nº 34/2023

concernant une demande de crédit de **CHF 193'500.— TTC**, destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier

Délégués municipaux	André Darmon, Syndic Jean Zucchello, Municipal
Commissions chargées de l'étude	Commission des Finances Commission Eaux et Egoûts

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

1. PREAMBULE

Une réalité que nous avons vécue !

Été 2022 : la grande soif
- Article dans « L'Illustré » de Christian Rappaz publié le 11 août 2022 (extrait)

Été 2022: la grande soif | Illustré (illustre.ch)

La sécheresse qui a sévit en Suisse est historique. Tous les scientifiques et spécialistes de l'eau et du climat sont unanimes. Face à la multiplication des événements « exceptionnels », l'heure n'est plus aux lamentations mais à la réaction. A défaut, c'est notre économie qui sera menacée. Un constat qui résonne comme un avertissement.

Par la mise en commun des disponibilités actuelles et une répartition indépendante de considérations locales de ces ressources, **l'interconnexion de réseaux de distribution voisins représente la première étape nécessaire dans la voie de la distribution régionale**.

Grâce aux liaisons réalisées, elle diminue les risques d'interruption de service en cas de pannes imprévisibles.

En assurant la concentration nécessaire des ressources naturelles, en corrigeant les fluctuations des moyens d'approvisionnement existants, l'adduction de secours à l'échelon régional permet de résoudre de manière quasi définitive le problème du ravitaillement en eau, aussi bien dans les centres urbains en voie d'expansion qu'en territoires ruraux à faible densité de population, mais où les réseaux de distribution connaissent des difficultés croissantes en période de sécheresse.

En ce qui concerne nos communes :

Les plans directeurs de distribution d'eau (PDDE) des Communes de Givrins et Genolier prévoient tous deux une liaison de secours dans ce secteur avec la commune voisine. Cette liaison a pour but de répondre aux besoins respectifs des deux communes, que ce soit en fourniture d'eau de secours ou d'un soutien plus régulier d'approvisionnement en eau potable.

D'une part, la Commune de Genolier fait face à un manque d'eau de plus en plus prononcé en période d'étiage au cours des dernières années, notamment au droit des sources qui alimentent le réservoir du Bas-les-Côtes. Bien que la Commune de Genolier fasse partie intégrante de l'Entente Intercommunale du SIDEMO (Société Intercommunale Des Eaux du Montant, devenue « eaudici » entre-temps), elle souhaite étudier la possibilité de diversifier son approvisionnement en eau.

A ce jour, la Commune de Givrins bénéficie de nouvelles ressources en eau potable depuis les recaptages effectués en 2011 soit : un puits de pompage « Aux Lattes » et 2 captages gravitaires, sur la parcelle no 53 de la commune d'Arzier, propriété de la commune de Genolier.

Elle n'a à ce jour qu'une seule liaison de secours avec la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise), elle doit donc, selon son PDDE, sécuriser son approvisionnement en temps de crise par la réalisation d'une liaison de secours avec une commune voisine. La commune de Genolier lui permettrait, par cette occasion, de se relier également au réseau du SIDEMO.

Situation actuelle :

La Commune de Genolier fait face à un manque d'eau de plus en plus prononcé, en période d'étiage et de sécheresse, notamment au droit des sources qui alimentent le réservoir du Bas-les-Côtes.

Sécheresse : « opération de survie » pour Arzier-Le Muids et Genolier

- Article parût dans le quotidien « La Côte » le 18.08.2022 (extrait)

Sécheresse: «opération de survie» pour Arzier-Le Muids et Genolier (lacote.ch)
Depuis une semaine, un tuyau de secours achemine de l'eau potable de Bassins jusqu'à Genolier et Arzier-Le Muids. Une installation provisoire, mais essentielle.
«On peut le dire, c'est vraiment une situation de crise, une opération de survie ». Christian Dugon municipal responsable de l'eau pour Arzier-Le Muids.

Jusqu'à l'été 2022 les nouvelles ressources, de Givrins, étaient relativement stables et permettaient de couvrir en totalité les besoins de la commune en eau potable.

Toutefois, il a été constaté que, depuis environ deux ans, lors de la période estivale, nos réservoirs se vident plus rapidement qu'ils ne se remplissent ! En effet, les m3 consommés dépassent les m3 captés et pompés. De ce fait la Sapan a dû nous fournir plus souvent de l'eau, afin de subvenir à nos besoins.

Pour la première fois, le niveau de la nappe phréatique dans le puits, est descendu du niveau de 30.5m, en 2020, à 13.2m en juillet 2022 !

2. PROJET

Au vu de ces éléments, les deux Municipalités ont, d'un commun accord, décidé d'étudier et de mettre en place cette liaison de secours, qui avait déjà fait l'objet d'un préavis en octobre 2020 mais, ce dernier a été retiré, avant votation, la commission de gestion s'y opposant fortement pour raison de non-urgence et de frais trop conséquents.

Cette liaison a été prévue pour permettre de répondre aux besoins des deux communes par la réalisation d'une interconnexion du réseau de la Commune de Givrins sur le régime de pression du réservoir du Molard avec le réseau de la Commune de Genolier située sur le régime du réservoir du Bas-les-Côtes.

Cette liaison était prévue par la pose d'une nouvelle conduite en fonte verrouillable DN150 mm, d'une longueur de 145 m. Côté Givrins, le branchement se fera sur la conduite alimentant le réservoir du Molard, également composé d'une conduite en fonte DN150, par la pose d'un T muni d'une vanne DN150 sur la nouvelle liaison de secours.
Côté Genolier, la liaison était au droit du coude de la conduite existante située sur le chemin des Chevreuils, le coude à 90° étant remplacé par un T muni d'une vanne sur la nouvelle liaison de secours. Le tracé de la conduite suivra le tracé du chemin forestier et, bien que situé en zone forestière, ne nécessitera pas d'abattage d'arbres.

Au droit du virage situé au-dessus du carrefour du chemin des Chevreuils, une zone située en bordure du chemin permet l'implantation dans le talus d'une chambre de liaison enterrée. Cette dernière, aux dimensions 4.50 m x 2.50 m x 2.50 m, permettrait d'accueillir l'appareillage nécessaire à la jonction des deux réseaux. De par sa proximité avec le réseau des eaux claires, électriques et télécoms, cette dernière sera raccordée aux eaux claires, alimentée en électricité et en Internet pour permettre le déploiement de la télégestion. Cette chambre sera équipée de la manière suivante :

Liaison Givrins – Genolier

Le réservoir du Molard étant situé à une altitude supérieure au réservoir du Bas-des-Côtes, la fourniture en eau de Givrins sur Genolier peut se faire gravitairement sur le régime du Molard, par la pose d'une vanne Clayton à ouverture télécommandée, permettant de s'adapter au régime de pression du réseau de Genolier. Comme déjà évoqué, cette vanne Clayton sera télécommandée et pilotée par le système de gestion du réseau de Genolier, via le système de gestion du SIDEMO (« eaudici »).

Sens Genolier-Givrins

Le niveau des deux réservoirs ne permet pas la fourniture directe d'eau de Genolier sur Givrins sans une mise hors service du réservoir du Molard. Il est dès lors nécessaire de procéder à une mise en pression par la mise en place d'une pompe permettant de refouler l'eau de Genolier jusqu'au réservoir du Molard. Cette pompe est également enclenchée à la demande par le système de télégestion en place sur la Commune de Givrins.

D'un point de vue hydraulique, la pompe permettant de fournir l'eau de Genolier sur Givrins est dimensionnée sur la base du PDDE afin d'assurer la fourniture de la consommation horaire moyenne future du village, à savoir un débit de l'ordre de 200 l/min. Ce dispositif sera accompagné d'une armoire de commande permettant l'alimentation du réseau électrique et le raccordement aux systèmes de télégestion. Un dispositif de comptage bidirectionnel sera mis en place dans la chambre, permettant de comptabiliser les mètres cubes transitant dans un sens ou dans l'autre.

Pour assurer le renouvellement de l'eau un petit by-pass sera installé sur le dispositif permettant par un orifice calibré de laisser s'écouler 2 l/min dans le sens Givrins-Genolier afin d'assurer le renouvellement de l'eau dans la conduite sur 24h. La chambre prévue enterrée dans le talus à côté du chemin sera accessible par le dessus par deux couvercles verrouillés et répondant aux normes d'accessibilité selon les directives SSIGE. La chambre sera munie d'éclairage et d'échelles d'accès pour faciliter les interventions en lien avec l'autocontrôle et la maintenance. Les conditions relatives à la fourniture de l'eau, les modalités liées à l'autocontrôle, aux frais de construction et d'entretien de cette chambre ainsi que de la conduite seront fixés par une **convention** entre les deux communes.

3. FONCIER

La liaison de secours se situe en majeure partie sur la parcelle 53 localisée sur la Commune d'Arzier-Le Muids et propriété foncière de la Commune de Genolier, ainsi que sur une partie de la route de Châtel (DP18) et du chemin des Chevreuils (DP16) de la Commune de Genolier.

La Commune de Genolier étant propriétaire de l'ensemble du territoire sur lequel se situe la liaison de secours, elle possède toutes les servitudes nécessaires. Une servitude sera inscrite pour la Commune de Givrins.

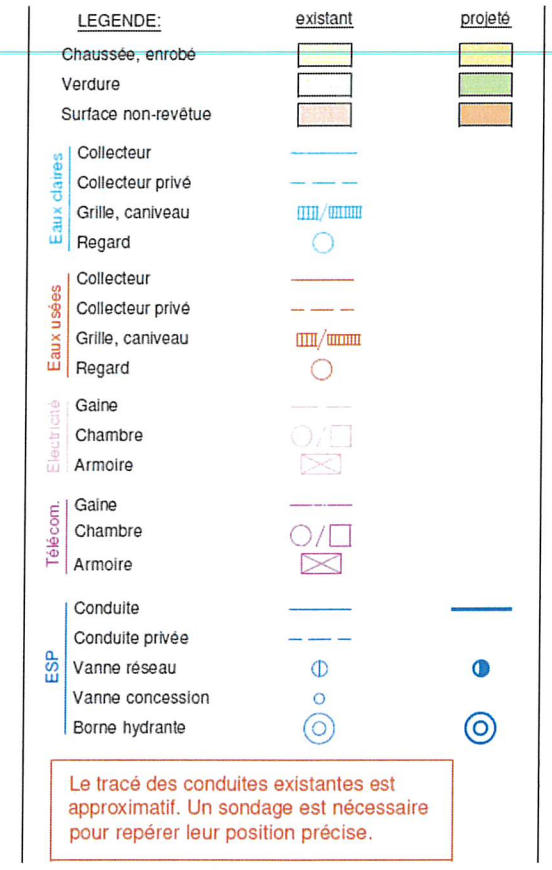

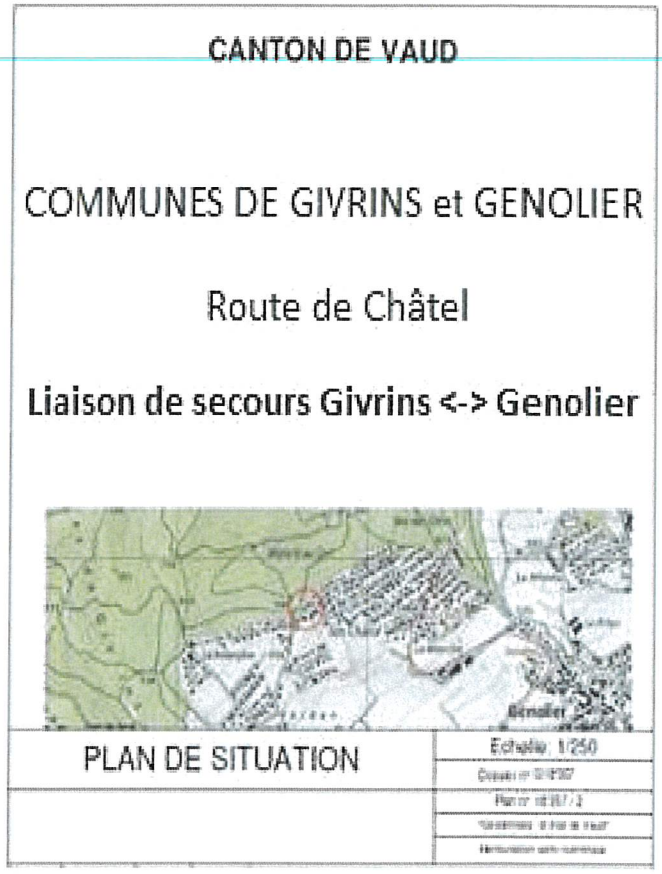

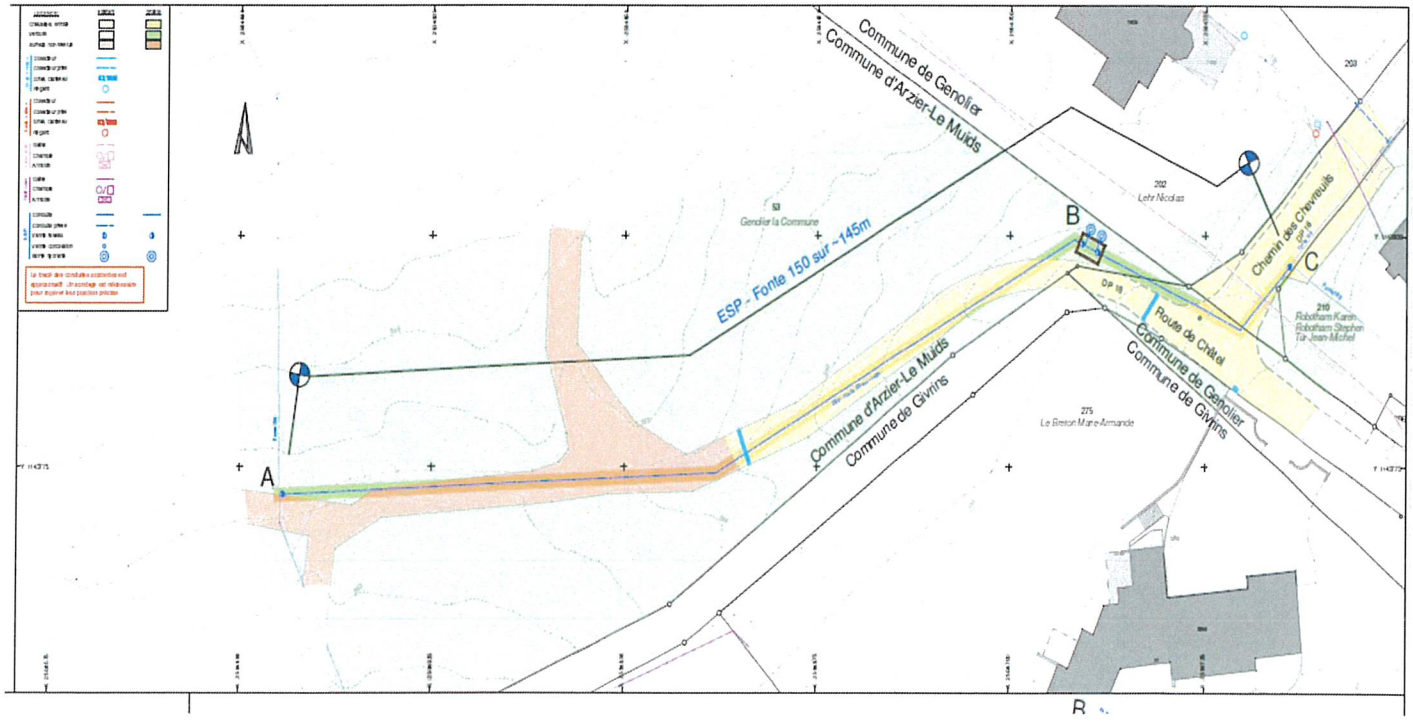

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil, fouille, chambre de livraison	136'000.—
2.	Appareillage, conduite, chambre et pompe	97'500.—
3.	Télégestion et compteur	44'800.—
4.	Serrurerie	5'500.—
5.	Raccordement électrique et TT	13'600.—
6.	Honoraires études et direction des travaux	32'100.—
7.	Divers et imprévus	29'700.—
Total HT		**359'200.—**
TVA 7.7 % (arrondie)		27'660.—
Total du budget à prévoir		**CHF 385'860.—**
Part Genolier, selon convention, ½		CHF 193'430.—
Part Givrins, selon convention, ½		CHF 193'430.—

Ce projet consistant en la réalisation d'une liaison de secours intercommunale fera l'objet d'un subventionnement de 15 à 20% par l'ECA, au titre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de la défense-incendie. Ce subside intervenant sur la base du décompte des factures, les Communes ont l'obligation de voter l'entier du crédit.

5. FINANCEMENT

Le financement de cette réalisation sera assuré par les disponibilités de la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut bancaire agréé.

6. CONCLUSION

La réalisation de la liaison de secours entre les Communes de Genolier et Givrins permet de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des PDDE des deux communes, tant pour la sécurisation et la fourniture d'eau de secours, que pour offrir une nouvelle alternative en matière d'alimentation en eau. L'appareillage, tel que prévu, permet de répondre à quasiment tous les cas de figure, et permet une mise en fonction rapide et simple des différents modes de liaison. Ces derniers peuvent fonctionner sur du long terme en cas de problème durable avec une ressource ou lors de travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu concernant une demande de crédit de **CHF 193'500.— TTC**, destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression en guise de liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1.- d'adopter le préavis municipal N° 34/2023 concernant la demande de crédit de **CHF 193'500.—TTC** destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression en guise de liaison de secours entre les communes de Givrins et de Genolier;

2.- d'accorder un crédit de **CHF 193'500.— TTC** et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;

3.- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut bancaire agréé;

4.- de prévoir son amortissement global par prélèvement sur le compte de réserve Eaux N° 9280.3.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : la secrétaire :
A. Darmon D. Jayet